

2020-01-13

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. MARTIN MEILLEUR
M. SÉBASTIEN DAUDLIN

M. SÉBASTIEN DESORMEAUX
M^{ME} JOSÉE DUPUIS

Sont absents: M. GUY GAUTHIER M. STEVE LEGGETT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, M. GILBERT DARDEL
La Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe, M^{ME} ANNIE DECELLES est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal des séances du 9 et 17 décembre 2019
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Adoption des taux de taxes pour l'année 2020
 - Taux d'intérêt 2020
 - Offre de services juridiques 2020 – Dufresne Hébert Comeau Avocats
 - Affichage d'un poste en administration
 - Vente du terrain matricule 9485-45-8049
 - Demande d'utilisation de la patinoire pour l'activité golf sur neige et Bowling sur glace
 - Association des directeurs municipaux du Québec – Cotisation 2020
 - Adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités
 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
 - Demande au Ministère des Transports d'effectuer la réfection de la chaussée du chemin Boileau
 - Demande de localisation de trois poteaux électriques pour fournir l'électricité à l'agrandissement de la caserne
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Dépôt du formulaire DGE-1038
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

* * * * *

2020-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal des séances du 9 et 17 décembre 2019, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le procès-verbal des séances du 9 et 17 décembre 2019 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2020-01-03 ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT les sommes requises pour le budget 2020 ;

CONSIDÉRANT que les taux de taxations pour l'année 2020 seront les suivants, soit:

Taxes générales :	0.9631\$
Taxe foncière pour police 2020 :	0.0832\$
Matières résiduelles	145.00\$
Ordures commerciales	280.00\$
Compensation roulotte	200.00\$
Service premiers répondants/unité d'évaluation	15.00\$

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal adopte le montant des taxes ci-haut mentionné.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-04 TAUX D'INTÉRÊT 2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut décréter par résolution, un taux d'intérêt applicable pour toute créance impayée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2019-01-06, le taux d'intérêt, sur tout compte passé dû, avait été établi à 12% pour l'année 2019;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le conseil adopte le même taux d'intérêt que l'année dernière, soit 12 %, pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-05 OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES 2020 - DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS

CONSIDÉRANT que Me Rino Soucy, avocat de la firme Dufresne Hébert Comeau, a proposé à la municipalité de renouveler l'entente déjà existante pour les conseils juridiques téléphoniques, et ce, au prix de 300 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le taux horaire en cas de demande d'avis juridiques écrits, de procès ou autres est de 140 \$, et ce, pour tous les dossiers juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l'arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CNESST et pour tous les dossiers de droit public administratif;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 9% du montant perçus, plus taxes, et déboursés;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE L'offre de service déposé par Dufresne Hébert Comeau Avocats, soit accepté aux conditions ci-dessus citées;

QUE La présente entente est pour une durée d'une année.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-06 AFFICHAGE D'UN POSTE EN ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que la Directrice générale quittera bientôt pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT que durant cette période la Directrice générale adjointe pourra assumer les tâches de la Directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne pour occuper le poste de secrétaire-comptable pour la durée du congé de maternité de la Directrice générale;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE L'affichage d'un poste de secrétaire-comptable soit autorisé.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-07 VENTE DU TERRAIN MATRICULE 9485-45-8049

CONSIDÉRANT la résolution 2019-01-03 autorisant la mise en vente du terrain matricule 9485-45-8049 situé sur la Route 323 ;

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat a été signée le 11 janvier entre la Municipalité de Namur et Monsieur Sébastien Vendette pour la vente du terrain matricule 9485-45-8049, au montant de 5 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Monsieur Gilbert Dardel, Maire et Madame Marie-Pier Lalonde Girard, Directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente au bureau de Maître Sylvie Plourde pour la vente du terrain matricule 9485-45-8049.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-08 DEMANDE D'UTILISATION DE LA PATINOIRE POUR L'ACTIVITÉ GOLF SUR NEIGE ET BOWLING SUR GLACE

CONSIDÉRANT que Monsieur Sébastien Desormeaux et les pompiers désirent organiser le Golf sur Neige ainsi qu'un Bowling sur Glace le 1^{er} février 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils désirent utiliser la patinoire, les installations rattachées et le terrain de balle;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil autorise Monsieur Sébastien Desormeaux et les pompiers à organiser l'activité de Golf sur Neige et Bowling sur Glace le 1^{er} février 2020;

QUE Le conseil autorise Monsieur Sébastien Desormeaux à faire sa demande de permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisée auprès de la Régis des Alcools, des Courses et des Jeux;

QUE Monsieur Desormeaux remet une copie du permis de réunion lors de sa réception;

QUE La Municipalité de Namur contribue pour un montant de 91,00 \$ à titre de don pour l'activité, Golf sur Neige et Bowling sur Glace, édition 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-09 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - COTISATION 2020

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière, Marie-Pier Lalonde Girard est membre de l'association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ);

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, soient autorisés pour l'année 2020, pour la Directrice générale / Secrétaire-trésorière, au montant de 477 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-10 ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT qu'une demande d'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020 a été déposée au conseil municipal ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'adhésion et le paiement de la cotisation annuelle à la Fédération québécoise des municipalités soient autorisés pour 2020, au montant de 970,46 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-11 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE La municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE La municipalité s'engage à attendre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-12 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'EFFECTUER LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN BOILEAU

CONSIDÉRANT que la résolution 2019-11-186 demandant au Ministère des Transports d'effectuer la réfection de la chaussée du chemin Boileau a été refusée;

CONSIDÉRANT qu'une partie du chemin Boileau est très endommagée ;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de faire la réfection de la chaussée du chemin Boileau;

CONSIDÉRANT que le conseil aimerait qu'un accotement y soit érigé pour les cyclistes;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le conseil municipal dépose une demande à l'effet que la partie endommagée du Chemin Boileau soit refaite avec un accotement.

QUE La Directrice générale demande une lettre d'appui à la municipalité de Boileau.

QUE La Directrice générale achemine ladite résolution à la Commission du transport de la MRC de Papineau ainsi qu'au Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-13 DEMANDE DE LOCALISATION DE TROIS POTEAUX ÉLECTRIQUES POUR FOURNIR L'ÉLECTRICITÉ À L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel conférence, une demande de localisation des deux poteaux électriques existants et d'un poteau à planter a été demandée par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que l'arpenteur Marc Patrice a fait une soumission au montant de 750,00 \$ plus taxes;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE La municipalité accepte la soumission de Marc Patrice au montant de 750,00 \$ plus taxes pour la localisation des trois poteaux.

Adopté à l'unanimité

2020-01-14 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 275 033,20 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 129 546,56 \$ apparaissant à la liste datée du 31 décembre 2019 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

DÉPÔT DU FORMULAIRE DGE-1038, LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES, DU CANDIDAT À L'ÉLECTION PARTIELLE DU 29 SEPTEMBRE 2019, MONSIEUR SÉBASTIEN DAUDLIN

Monsieur Sébastien Daudlin, conseiller au siège #4 nouvellement élu par acclamation le 31 août 2019, a remis le 29 décembre 2019 à la Directrice générale et secrétaire-trésorière et Présidente d'élection de la Municipalité son formulaire DGE-1038 relatif à la liste des donateurs et rapport de dépenses électorales dûment complété et signé.

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2020-01-15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Annie Decelles
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe